

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sotchi (Fédération de Russie), 1-5 octobre 2018

RÉSUMÉ

LUNDI 1er OCTOBRE
MATIN

Allocutions de bienvenue du gouvernement hôte

M. Dmitry Kobytkin, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie, souhaite la bienvenue aux participants en Russie et prononce une allocution d'ouverture.

Remarques d'ouverture du président

Le président souhaite à son tour la bienvenue aux participants et prononce un discours d'ouverture.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité permanent adopte l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SC70 Doc. 1.

2. Adoption du programme de travail

Le Comité permanent adopte le projet de programme de travail figurant dans le document SC70 Doc. 2 (Rev. 1).

3. Adoption du règlement intérieur et du rapport du groupe de travail

Le Comité permanent adopte le règlement intérieur du Comité permanent figurant dans l'annexe du document SC70 Doc. 3, avec l'amendement suivant :

À l'article 11, paragraphe 1 : ajouter, à la fin du paragraphe la phrase suivante « Les documents de travail peuvent être soumis par toute Partie, le Secrétariat, le président du Comité permanent, le président du Comité pour les animaux, le président du Comité pour les plantes ou tout observateur d'une non-Partie à la demande du président. »

4. Lettres de créance

Le Comité permanent prend note que, actuellement, 13 des 18 délégations de membres du Comité permanent ont communiqué leurs lettres de créance et qu'une mise à jour sera présentée, sur les lettres de créance reçues, plus tard au cours de la session.

5. Admission des observateurs

Le Comité permanent prend note de la liste des organisations invitées à assister à la session, figurant dans le document SC70 Doc. 5 (Rev. 1).

6. Questions financières

et

7. Rapport sur les propositions de scénarios budgétaires pour 2020-2022

Le Comité permanent prend note des documents SC70 Doc. 6 et SC70 Doc. 7 et décide que tout nouvel examen de ces questions sera renvoyé au sous-comité des finances et du budget.

8. Financement externe : Rapport du Secrétariat

Le Comité permanent prend note du document SC70 Doc. 8 et des progrès d'application des décisions 17.12 à 17.15 ; se félicite de l'appui généreux des donateurs pour l'application de la Convention, des résultats positifs de la reconstitution de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) et des travaux du Programme mondial pour la vie sauvage à ce jour ; et décide de proposer à la Conférence des Parties, à sa 18^e session, le remplacement des décisions 17.10 à 17.16 par les projets de décisions sur le financement externe contenus dans l'annexe du document SC70 Doc. 8, avec l'amendement à la décision 18.DD comme suit :

18.DD En fournissant un appui financier, les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont encouragés à tenir compte de l'appui administratif et financier nécessaire à une gestion efficace, effective et responsable des activités financées.

Le Comité permanent prend note de la recommandation au Secrétariat d'inscrire dans le mandat de la Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages mentionnée dans la décision 18.FF l'intégration des Parties qui auraient besoin d'assistance pour l'application de la Convention comme participants à la Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages.

9. Administration du Secrétariat

9.1 Questions administratives dont accords avec le pays hôte pour le Secrétariat

Le Comité permanent se félicite de la contribution annuelle généreuse de la Suisse s'élevant à un million de francs suisses pour 2019-2022.

Le Comité permanent prend note du document SC70 Doc. 9.1 et des commentaires des Parties et décide que l'amendement proposé à la recommandation 26 b) dans le document SC70 Doc. 9.1 sera renvoyé au sous-comité des finances et du budget.

9.2 Modèles administratifs d'accueil pour le Secrétariat

Le Comité permanent prend note du rapport verbal du Président et décide que tout nouvel examen des modèles d'hébergement administratif du Secrétariat sera renvoyé au sous-comité des finances et du budget.

9.3 Rapport du PNUE sur les questions administratives

Le Comité permanent prend note du document SC70 Doc. 9.3.

10. Préparation de la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18)

10.1 Préparatifs de la CoP18

Le Comité permanent prend note du rapport verbal de Sri Lanka.

10.2 Ordre du jour provisoire

Le Comité permanent approuve l'ordre du jour provisoire pour la CoP18 joint en annexe au document SC70 Doc. 10.2.

10.3 Programme de travail provisoire

Le Comité permanent approuve le projet de programme de travail provisoire pour la CoP18 joint en annexe au document SC70 Doc. 10.3 avec les amendements suivants : le point 40 de l'ordre du jour, *Manuel d'identification et identification de peaux de tigre* et le point 60, *Pangolins (Manis spp.)* devraient être examinés par le Comité I et le point 78, *Inscription d'espèces à l'Annexe III* devrait être examiné par le Comité II.

Le Comité permanent prend note de la requête de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de prévoir suffisamment de temps dans le programme de travail de la 18^e session de la Conférence des Parties pour examiner les propositions relatives aux espèces marines.

10.4 Examen du règlement intérieur de la Conférence des Parties : Rapport du groupe de travail

Le Comité permanent établit un groupe de travail en session sur le règlement intérieur de la Conférence des Parties avec pour mandat d'examiner surtout l'article 26, y compris le nouveau libellé du paragraphe 3 de l'article 26, mais aussi les articles 27 et 32, en se concentrant sur les domaines de consensus.

La composition du groupe de travail en session sur le règlement intérieur de la Conférence des Parties est la suivante : Canada (présidence), Afrique du Sud, Botswana, Chine, Congo, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Niger, Nouvelle-Zélande, Pérou, Portugal, Singapour, Suisse et Union européenne ; et IWMC-World Conservation Trust, Lewis and Clark – International Environmental Law Project et Species Survival Network.